

**Secrétariat Permanent de l'Organisation pour  
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires  
(Maître d'Ouvrage)**



**Sélection de Consultants**

-

**Appel à Manifestation d'Intérêt  
Pour la fourniture du matériel informatique en vue  
du déploiement au Cameroun de la solution  
logicielle intégrée de gestion des fichiers nationaux  
du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier  
(RCCM).**

**Financement : Agence Française de  
Développement**



**Septembre 2019**

**Appel à Manifestations d'Intérêt**  
**N° 002/2019/OHADA-CM-AFD/RCCM du 09/09/2019**

*Pays : Cameroun*

**Projet : Projet de modernisation des registres nationaux du commerce et du crédit mobilier (RCCM) dans un pays-pilote : le Cameroun**

**Projet d'Appui à l'OHADA – CZZ 1677 01 & 02**

**SERVICES DE CONSULTANTS**

**Manifestations d'intérêt**

**1. Contexte**

Le *Secrétariat Permanent de l'OHADA* a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du projet de *fourniture du matériel informatique pour le déploiement au Cameroun de la solution logicielle intégrée de gestion des fichiers nationaux du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)*.

**2. Objet et consistance des prestations**

Les Services du consultant auront pour objet la fourniture en 02 (deux) tranches, dont l'une ferme et l'autre conditionnelle, de :

<b>Tranche ferme</b>		
<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>
1	Onduleur On-line rackable de 3 KVA	9
2	<b>Serveur rackable n°1</b> Processeurs : Intel® Xeon® E5-2620 v4 (8 cœurs, 2,1 GHz, 20 Mo, 85 W) Mémoire, maximale : 3 To Mémoire installée (128 Go) Disques durs fournis	2
3	<b>Serveur rackable n°2</b> Processeurs : Intel® Xeon® E5-2620 v4 (8 cœurs, 2,1 GHz, 20 Mo, 85 W). Mémoire, maximale : 3 To Mémoire installée (96 Go) Disques durs fournis	2
4	<b>Serveur rackable n°3</b> Processeurs : Intel® Xeon® E5-2620 v4 (8 cœurs, 2,1 GHz, 20 Mo, 85 W). Mémoire, maximale : 3 To Mémoire installée (64 Go) Disques durs fournis	5
5	Switch KVM 4 Ports	8
6	Kaspersky Endpoint Security for Business 30 postes clients et 1 Serveur Durée: 2ans	30
7	Office Famille et Étudiant 2019	30
8	Ordinateur de bureau	30

9	Imprimante Laser multifonction NB	13
10	Onduleur Interactive Line de 1000 VA	35
11	Scanner avec chargeur ADC	30
12	Disque Dur externe 3To	12
13	Multi prises	36

<b>Tranche conditionnelle</b>		
<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>
1	Onduleur On-line rackable de 3 KVA	14
2	<b>Serveur rackable n°3</b> Processeurs : Intel® Xeon® E5-2620 v4 (8 cœurs, 2,1 GHz, 20 Mo, 85 W). Mémoire, maximale : 3 To Mémoire installée (64 Go) Disques durs fournis	14
3	Kaspersky Endpoint Security for Business Ajout de 40 postes clients Durée: 2ans	40
4	Switch KVM 4 Ports	14
5	Office Famille et Étudiant 2019	40
6	Ordinateur de bureau	40
7	Imprimante Laser multifonction NB	19
8	Onduleur Interactive Line de 1000 VA	45
9	Scanner avec chargeur ADC	40
10	Disque Dur externe 3To	14
11	Multi prises	54
12	Serveur NAS de 50 To	1

La tranche conditionnelle ne deviendra contractuelle qu'après son affermissement. Le matériel de la tranche conditionnelle sera livré après l'affermissement de cette tranche par le Secrétariat Permanent de l'OHADA.

Le *Secrétariat Permanent de l'OHADA* invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

### **3. Participation et origine**

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD [www.afd.fr](http://www.afd.fr).

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

– une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

– une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

#### 4. Constitution des dossiers de candidatures

Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser ce type de prestation. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des **références de prestations récentes et similaires**.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- **De l'ampleur des marchés ;**
- **De la nature des Services : livraison de Serveurs rackables, consoles KVM, postes de travail/ordinateur de bureau avec système d'exploitation authentique, imprimantes, onduleurs rackables pour serveurs, onduleurs pour poste de travail/ordinateur de bureau, et fourniture des logiciels ;**
- **Du domaine et de l'expertise technique : vente de matériels et équipements informatiques.**

Le Client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard des critères suivants :

- **Références du Consultant dans la fourniture de matériel informatique au cours des cinq (05) dernières années (notamment montant des contrats cumulés supérieur à F CFA 150 millions, références relatives à la fourniture de serveurs rackables ; consoles KVM, onduleurs rackables etc.) ;**
- **Disponibilité des pièces de rechanges ;**
- **Disponibilité de compétences pouvant assurer le service après-vente au moins pendant la période de garantie ;**
- **Disponibilité d'une autorisation du fabricant pour les principaux articles à fournir ;**
- **Présence de correspondants/partenaires locaux pour les soumissionnaires qui ne sont pas basés au Cameroun ;**
- **Procédures d'assurance qualité et certifications du consultant.**

Chaque Consultant devra produire :

- Une attestation de non-exclusion des Marchés Publics (Original)
- La déclaration d'intégrité signée.

En outre, les consultants nationaux devront produire les pièces ci-après :

- Registre de Commerce (Photocopie) ;
- L'Attestation de non-faillite (Original) ;
- La Carte de Contribuable en cours de validité (Photocopie) ;
- Attestation CNPS ;
- Attestation de non redevance fiscale.

#### **NB :**

- *Les consultants étrangers devront produire les documents équivalents selon la législation nationale, en français ou en anglais.*
- *En cas de groupement ; chaque membre du groupement devra produire toutes les pièces administratives exigées.*

#### 5. Dépôt et évaluation des dossiers de candidature

Le *Secrétariat Permanent de l'OHADA* dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en **cinq (05) exemplaires (1 Original + 4 copies)** **dans un pli unique** à l'adresse ci-dessous au plus tard le 30 septembre 2019 à 15 heures 00 précises :

« Secrétariat Permanent de l’OHADA – sis à Hippodrome, Immeuble OHADA, Face MINREX,  
BP10071 Yaoundé – Cameroun - Téléphone : Tél.: (237) 222 21 09 05 – Télécopie : Fax: (237) 22  
21 67 45, Courriel : [secretariat@ohada.org](mailto:secretariat@ohada.org) »

avec la mention :

**Appel à Manifestation d’Intérêt N° 001/2019/OHADA-CM-AFD/RCCM  
relatif à la fourniture du matériel informatique pour la modernisation du RCCM au Cameroun**

## **6. Informations complémentaires**

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures : **07h30-12h30 et 14h-17h.**

Directeur des Affaires Juridiques, de la Documentation et de la Communication

Adresse : Secrétariat Permanent de l’OHADA – sis à Hippodrome, Immeuble OHADA, Face MINREX

BP10071 Yaoundé – Cameroun - Téléphone : Tél.: (237) 222 21 09 05 – Télécopie : Fax: (237) 22 21 67 45

Courriel : [cameroun.rccm@ohada.org](mailto:cameroun.rccm@ohada.org)

**ANNEXE A LA MANIFESTATION D'INTERET  
(A FOURNIR SIGNE AVEC LA CANDIDATURE SANS MODIFICATION DU TEXTE)**

**Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité  
environnementale et sociale**

Intitulé de l'offre ou de la proposition : \_\_\_\_\_ (le "**Marché**")<sup>1</sup>)

A : \_\_\_\_\_ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
  - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2 Avoir fait l'objet :
    - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une

---

<sup>1</sup> Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
  - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
  - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
  - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
  - 3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
  - 3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
    - i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
    - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin

d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maitre d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maitre d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maitre d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maitre d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>2</sup> \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

---

<sup>2</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.



## Grille d'évaluation des Manifestations d'Intérêt

Le tableau ci-dessous pourra être utilisé pour établir la liste restreinte des Candidats. Un tableau doit être rempli par Candidat. Pour chaque référence, l'évaluateur cochera les cases correspondant aux critères auxquels elle satisfait.

Nom du Candidat : \_\_\_\_\_

Critères Références	<i>[Critère 1]<sup>3</sup></i>	<i>[Critère 2]</i>	<i>[Critère 3]</i>	<i>[Critère 4]</i>	<i>[Critère 5]</i>	<i>[Critère 6]</i>
<i>Référence A</i>						
<i>Référence B</i>						
<i>Référence C</i>						
<i>Etc</i>						
<b>Total<sup>4</sup></b>						

Le choix des Candidats à inclure dans la Liste Restreinte doit se conformer aux règles définies comme suit :

- Le Candidat doit disposer d'au moins une référence pour chaque critère; sinon, sa candidature sera rejetée ;
- Le classement des Candidats est basé sur le plus grand nombre de critères remplis (cases cochées) ;
- En cas de Groupement, les références de tous les membres s'additionneront.

<sup>3</sup> Chaque colonne de critère correspond à une caractéristique d'expériences similaires listée dans l'AMI en matière (i) de nature des Services, (ii) du domaine technique, et (iii) du contexte géographique.

<sup>4</sup> Le "total" pour chaque colonne indique le nombre de références qui répondent au critère.